

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 septembre 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

(* Le mandat de la conseillère Nathalie Chayer a pris fin le 11 juillet 2013)

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h32.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-09-12.259

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.260

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2013 et de la séance extraordinaire du 20 août 2013, tel que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 21 août 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-09-12.261

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Élite St-Eustache / Événement bénéfice	390,00 \$
Association balle-molle DM / Événement bénéfice	250,00 \$
Comité Parade du Père Noël / Événement bénéfice	400,00 \$
Fondation aveugles Québec / Événement bénéfice	250.00 \$
Comédie Humaine / Événement bénéfice	600.00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970 et 02.192.02.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 4 septembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.262

D'ACCORDER une assistance financière de 100 \$, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, à Vanessa Boily.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Suzette Bigras

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.263

DE NOMMER madame Suzette Bigras à titre de mairesse suppléante, et que cette dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 13 septembre 2013.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Tom Whitton, pour ses services à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC au cours des derniers mois.

ADOPTÉE

2.4 Motion de Félicitations – Madame Valérie Sanderson

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Mme Valérie Sanderson est une citoyenne de Deux-Montagnes et une athlète de soccer émérite.

Tenace et déterminée, elle figure au sein de l'Équipe Canada U20, actuellement en préparation pour la coupe du Monde de 2014 qui sera présentée au Canada. Après un été de compétition comprenant un camp à Vancouver et un camp assorti d'une compétition à Copenhague au Danemark, l'attaquante des Comètes de Laval est détentrice de la médaille d'argent au *Final four* de la ligue, disputé en Floride au mois de juillet dernier.

Par le passé, cette prodigieuse athlète a représenté le Canada lors de la *Coupe du Monde d'Azerbaïdjan – moins de 17 ans*, et est actuellement boursière de l'université de Memphis au Tennessee.

Âgée aujourd'hui de 18 ans, Valérie Sanderson s'est vu décerner tout récemment une médaille d'argent aux Jeux du Canada grâce à sa contribution importante comprenant 4 buts en 4 matchs.

Le parcours extraordinaire de l'athlète de soccer Valérie Sanderson mérite amplement une mention.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2013-09-12.264

QUE le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de madame Valérie Sanderson pour ses impressionnantes performances et pour sa détermination sans faille.

Les membres du conseil de ville offrent à l'athlète de Deux-Montagnes leurs meilleurs vœux de succès pour les étapes à venir. Ils souhaitent lui témoigner leur soutien et leur fierté de la voir briller de si belle façon sur la scène internationale.

ADOPTÉE

2.5 Nomination d'un représentant de la Ville de Deux-Montagnes à l'Office Régional d'Habitation du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la création de l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.265 DE NOMMER monsieur André Ouellet à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.6 Toponymie - Désignation du parc canin au nom d'Hervé-Doucet

CONSIDÉRANT que feu Hervé-Doucet, un artiste multidisciplinaire, citoyen de Deux-Montagnes, était un protecteur notoire des animaux abandonnés ;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de souligner et de témoigner de l'engagement d'Hervé Doucet envers des animaux en les recueillant et aidant à en faire héberger ou adopter près de 35 000 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de reconnaître la bonté de cet homme pour ces compagnons de vie adorés et appréciés par des milliers de personnes ;

CONSIDÉRANT que le parc canin constitue une infrastructure municipale vouée à la gent animale ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.266 DE NOMMER le parc canin «Parc Canin Hervé-Doucet».

ADOPTÉE

2.7 Motion de Félicitations – Madame Marie-Hélène Thorn et Marie-Hélène Proulx pour le succès du Nage O Thon 2013

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

En février 2012, une jeune résidente de Deux-Montagnes, Mlle Julie Thorn, est décédée subitement à la Polyvalente Deux-Montagnes, semant l'émoi et la consternation dans la région.

La sœur de cette dernière, Mlle Marie-Hélène Thorn, aidé d'une complice et amie, Mlle Marie-Hélène Proulx, toutes deux sauveteuses à la piscine municipale de Deux-Montagnes, ont décidé d'organiser un nage-o-thon afin d'amasser des fonds pour acheter des défibrillateurs et offrir des formations de réanimation cardio-respiratoire (RCR) et de défibrillateur externe automatisé (DEA) dans les écoles de la Ville de Deux-Montagnes.

L'activité, tenue à la piscine municipale le 4 août dernier, a rassemblé plus de 100 participants et a généré des profits dépassant les 8 400 \$, incluant le don de 2 000 \$ de la Ville de Deux-Montagnes. La somme complète a été remise à la Fondation du Grand-Montréal, division Fonds Julie Thorn.

Généreuses et courageuses, les organisatrices de ce bel événement sont dignes de mention.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2013-09-12.267

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de madame Marie-Hélène Thorn et de Marie-Hélène Proulx pour l'organisation et le succès remporté lors du nage-o-thon 2013.

ADOPTÉE

2.8 Lettre d'appui au PARK(ing) Day dans le cadre d'En ville sans ma voiture 2013

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la journée *En ville sans ma voiture*, l'AMT et le CRE Laurentides souhaitent que le Parking day, un événement qui se déroule dans plusieurs villes du Monde, puisse s'organiser également dans les villes des basses Laurentides ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-09-12.268

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'engage à soutenir favorablement le projet en autorisant les participants à utiliser les cases de stationnement du domaine public le 20 septembre 2013 et d'en détourner l'usage sans risque d'être en infraction.

ADOPTÉE

2.9 Confirmation d'avance de fonds pour 2013 – Corporation du manoir Grand-Moulin

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-09-12.269

DE RATIFIER les avances de fonds à la Corporation du Manoir Grand-Moulin, pour la somme de 112 810 \$, versées ou engagées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, incluant notamment les taxes municipales 2012.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 54.139.48.000.

ADOPTÉE

2.10 Vente du lot 1 605 628 à 9135-9307 Québec inc. (Habitations D.M.)

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-09-12.270

DE VENDRE à la compagnie 9135-9307 Québec inc. (Habitation D.M.) le lot n° 1 605 628 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 608 206 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, l'acte notarié de vente ainsi que tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

2.11 Négociations avec la Ville de St-Eustache concernant le Centre d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT que le service de prise et de répartition d'appels d'urgence 9-1-1 de Deux-Montagnes fait partie intégrante du Service de police régionale de Deux-Montagnes (SPRDM) ;

CONSIDÉRANT que la desserte du SPRDM fait l'objet d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que cette entente fait présentement l'objet d'une négociation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a présenté une offre de service pour la prise et la répartition d'appels d'urgence aux municipalités desservies par l'entente intermunicipale pour la desserte du SPRDM, avec prise d'effet au 1^{er} mars 2014 ou à toute autre date postérieure convenue entre les parties ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont adopté une résolution pour la signature d'une entente de fourniture de services d'un centre d'urgence 9-1-1 par la Ville de St-Eustache ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont reconnu par résolution leur obligation de s'en remettre aux dispositions de l'entente intermunicipale pour la liquidation du centre d'urgence 9-1-1 du SPRDM ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le 11 juillet dernier une résolution afin de mandater le directeur général à négocier les ententes nécessaires pour le transfert du centre d'urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT que ces négociations sont amorcées avec la partie syndicale et qu'il est impossible de déterminer leur durée ;

CONSIDÉRANT que le calendrier électoral prévoit des élections municipales le 3 novembre prochain, soit à moins de deux mois de la date des présentes et qu'il est impossible de connaître la volonté des prochains conseils municipaux sur ce sujet ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la Ville de Saint-Eustache requiert de s'entendre avec elle pour l'embauche de répartiteurs actuellement à l'emploi de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la fermeture du centre d'appels d'urgence du SPRDM est susceptible d'impliquer d'importantes répercussions

monétaires en ressources humaines, principalement en remplacement et indemnisation éventuelles des répartiteurs ;

CONSIDÉRANT qu'avant de finaliser une entente patronale-syndicale à la Ville de Deux-Montagnes pour la fermeture du centre d'appels d'urgence, il est impératif d'avoir l'accord des municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac face aux coûts de celle-ci afin qu'elles contribuent au paiement des sommes établies selon l'entente intermunicipale de police ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.271

DE POURSUIVRE les négociations pour arriver à une entente patronale-syndicale avec objectif de conclure l'entente avec la Ville de Saint-Eustache ;

DE LAISSER au prochain conseil municipal le soin de finaliser cette négociation.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2013

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h50. Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

5. Règlements municipaux

5.1 Adoption – Règlement n° 1507 - Règlement modifiant le règlement n° 1373 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 août 2013 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 12 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de respecter les orientations des programmes particuliers d'urbanisme du Chemin d'Oka et de la gare Grand-Moulin ainsi que celui de l'Entrée Ouest en plus d'en simplifier l'application à l'ensemble du territoire de la Ville de Deux-Montagnes ;

- de diminuer le nombre de secteur de PIIA ;
- de prévoir de nouveaux objectifs et critères pour l'implantation et l'intégration architecturale des bâtiments dans le secteur du chemin d'Oka et de la gare Grand-Moulin ;
- d'alléger les règles applicables pour tout le territoire situé au nord du chemin d'Oka.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-09-12.272

D'ADOPTER le Règlement n° 1507 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 1373 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Second projet de Règlement n° 1508 - Règlement modifiant le Règlement de zonage N° 1369 afin de modifier des usages et normes dans certaines zones

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 août 2013, du premier projet de règlement n° 1508 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 12 septembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-09-12.273

D'ADOPTER, sans changement, le Second projet de Règlement n° 1508 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier des usages et normes dans certaines zones*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1502 - Règlement concernant les travaux par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de réglementer les excavations, la construction et l'entretien des ouvrages au-dessus et au-dessous d'une voie publique par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique, de prévoir l'obligation de présenter une demande et d'obtenir un permis, et de prévoir les tarifs applicables.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.274

D'ADOPTER le Règlement n° 1502 - Règlement concernant les travaux par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique, tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2013

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2013 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 000 972,41 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	345 459,35 \$

6.2 Création d'une réserve financière pour le remboursement des obligations du régime de retraite

CONSIDÉRANT que la Ville a des obligations dues au régime de retraite pour un montant total de 695 008 \$, venant à échéance en 2015 et 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.275

DE CRÉER une réserve financière au montant de 140 000 \$ en 2013 pour le remboursement des obligations du régime de retraite.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 03.800.50.799 et 55.919.02.000.

ADOPTÉE

6.3 Autorisation de refinancement d'obligation avec le MAMROT – série CH – Société québécoise d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que l'obligation série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux viendra à échéance en octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le solde non amorti estimé devant être refinancé est de 609 230,09 \$ et que la Ville a un fond réservé de 188 400 \$ pour rembourser une partie du capital de l'obligation ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.276

D'AUTORISER le refinancement avec le MAMROT de l'obligation série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour un montant de 420 830 \$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 51.512.00.000 et 02.921.06.840.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnels temporaires au Service des loisirs et services communautaires – Automne 2013 – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 3 septembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-09-12.277

D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741.01.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.278

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	256, rue Elizabeth (Lot 5 246 295)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée de type bungalow de 9,14m x 9,75 m. Le revêtement extérieur de la façade principale sera en brique de couleur noire/grise avec un parement de composite de bois de type CanExel de couleur naturelle. Le revêtement des murs latéraux et arrière seront en vinyle de couleur grise/beige. La toiture sera recouverte de bardeau d'asphalte de couleur noire. Les fenêtres seront en PVC de couleur noire et la porte d'entrée principale sera en acier de couleur noire. Construction d'un balcon arrière de 3,05m x 3,05 m en bois traité.
B)	14 ^e avenue (lot 1 974 062)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de subdivision d'un terrain déjà construit en 2 terrains distincts. Le terrain portant le lot projeté 5 201 700 aurait une superficie de 1192,1 mètres carrés avec un frontage de 18,16 m et une profondeur de 64,03 m qui serait pour fin de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée. Le terrain portant le lot projeté 5 201 701 aurait une superficie de 1154,0 mètres carrés avec un frontage de 18,42 m et une profondeur de 61,31 m qui serait pour la maison existante sise au 442, 14 ^e avenue.
C)	777, cr. Mathys (Lot 1 603 560)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une annexe trois saisons de 3,4m x 3,4m sur le balcon de béton arrière existant sur pieux vissés. La majeure partie de l'annexe sera recouverte d'un toit en bardeaux d'asphalte déjà existant et l'excédent du toit ainsi que les murs de l'annexe seront en verre trempé avec une structure en aluminium de couleur beige.
D)	612, ch. d'Oka (Lot 1 606 646)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement et d'installation d'une enseigne-auvent de 4,8m x 1,06m en toile de couleur bleue avec structure en aluminium de couleur brune en façade principale et d'une enseigne à plat de 0,76m x 1,02m en PVC de couleur bleue avec structure en aluminium de couleur brune sur le mur latéral droit du bâtiment commerciale.
E)	207, 17 ^e avenue (Lot 1 974 525)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en bois de couleur saumon pour du composite de bois de type CanExel de couleur sable et un parement de polyroche de couleur sable rosé autour de la porte d'entrée principale et dans la partie du bas de la façade principale d'une habitation unifamiliale isolée. Le revêtement des murs latéraux et du mur

	arrière seront en vinyle de couleur sable. Le soffite sera changé au complet et la porte d'entrée principale en bois de couleur blanche sera remplacée par une porte en fibre de verre de couleur brune.
F) 2701, Boul. des Promenades (Lot 3 894 744)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'ajout et de repositionnement des lettrages et logo sur le bâtiment et sur la structure existante pour le cinéma Guzzo.
G) 439, 4 ^e avenue (Lot 1 604 958)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur sur les murs latéraux et le mur arrière en aluminium de couleur blanche pour du vinyle de couleur bisque d'une habitation unifamiliale isolée. Ajout d'un avant-toit de 5,5m x 1,2m en façade principale avec un revêtement de vinyle de couleur Kaycan 93 (blanche).
H) 235, 15 ^e avenue (Lot 1 974 510)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement de 6,09m x 6,9m dans la cour latérale droite d'une habitation unifamiliale isolée. Le revêtement extérieur en agrégat de couleur blanche sera remplacé complètement pour du composite de bois de type CanExel de couleur bleu d'Écosse.
I) 2650, boul. des Promenades (Lot 1 973 848)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'un bâtiment commercial d'appoint (C1) de type restauration (Tim Horton). Le revêtement extérieur sur le mur arrière sera en brique d'argile de couleur taupe tout comme la section arrière des murs latéraux. La section plus près de la façade principale des murs latéraux seront en similaire pierre de couleur automne (beige/sable) avec un parement de fibrociment de couleur fireweed tout comme la façade principale.
J) 31, 12 ^e avenue (Lot 1 605 297)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement de la fenêtre coulissante de 1,2m X 1,5m plus 2 fenêtres de chaque côté de 0,3m X 1,8m tous en PVC de couleur blanche par une fenêtre fixe entourée de deux fenêtres à guillotine totalisant 2,4m X 1,8m en façade principale.
K) 1200, ch. d'Oka (Lot 1 606 695)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de versement au fonds de stationnement d'une somme de 1 000 \$ pour une (1) case de stationnement requise qui ne sera pas aménagée.
L) 285, Elizabeth (Lot 1 974 386)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation de la résidence par : - Soulèvement de la maison pour remplacer les fondations en blocs de

	<p>béton par une fondation en béton coulé uniforme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition du garage attaché à la maison ; - Reconstruction d'un garage intégré de 6,2m x 4,8m ; - Agrandissement sur le côté droit de la maison, à l'arrière du garage projeté ; - Ajout d'une descente extérieure de 1,21m x 3,05m sur le côté droit de la maison ; - Remplacement complet du revêtement extérieur en bois de couleur blanche pour du composite de bois de type CanExel de couleur beige sur les quatre façades avec un parement de brique de couleur nuancé de beige en façade principale. Le revêtement de la toiture de l'agrandissement sera en bardeau d'asphalte de couleur grise tel que l'existant sur la maison ; - Changement de la porte d'entrée principale en aluminium de couleur blanche et de la porte de garage en bois de même couleur pour deux portes en aluminium de couleur blanche. Les nouvelles fenêtres seront toutes en PVC de couleur blanche.
--	--

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Réfection de l'entrepôt des produits chimiques – Usine de filtration

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 août 2013, des résolutions n° 2013-08-08.246 et 2013-08-08.247 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
 Appuyé par monsieur Mario St-Charles
 et unanimement résolu

2013-09-12.279

DE DÉCRÉTER que les dépenses liées aux résolutions n° 2013-08-08.246 et 2013-08-08.247 seront financées par le TECQ et le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Regroupement Tandem – Autorisation à tenir un barrage routier le 21 septembre 2013

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 août 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
 Appuyé par monsieur James McAllister

et unanimement résolu

2013-09-12.280

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par le Regroupement Tandem, le samedi 21 septembre 2013, à l'angle du chemin d'Oka et de la 9^e avenue, entre 11h et 15h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation au comité Rocky Holt à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Central 14 septembre 2013 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT que le tournoi de balle-molle du 13 juillet dernier n'a pas eu lieu et que le comité demande que ce tournoi soit reporté au 14 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 août 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-09-12.281

D'AUTORISER le comité Rocky Holt à tenir le Tournoi de balle-molle au parc Central le 14 septembre 2013 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 Demande d'accréditation – Regroupement en toxicomanie Prisme

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part du regroupement en toxicomanie Prisme ;

CONSIDÉRANT que le regroupement en toxicomanie Prisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 28 août 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-09-12.282 DE RECONNAÎTRE le « Regroupement en toxicomanie Prisme » comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

11. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h29. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h32.

* Départ de monsieur Tom Whitton à 20h29.

12. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-09-12.283 DE LEVER la présente séance à 20h32.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier